



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE**

**Installations classées pour la protection de l'environnement**

**COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE**

**CONSULTATION DU PUBLIC**

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 30 août 2019, une consultation du public est ouverte en mairie de MAUGES-SUR-LOIRE, du jeudi 26 septembre 2019 au jeudi 24 octobre 2019 inclus à la suite de la demande formulée par Monsieur le Gérant du G.A.E.C DU THOUET, afin d'être autorisé à exploiter un élevage de 270 vaches laitières situé "La Saonerie" 49620 MAUGES-SUR-LOIRE, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2101.2.b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de **MAUGES-SUR-LOIRE**, du **jeudi 26 septembre 2019 au jeudi 24 octobre 2019**, aux jours et heures suivants : **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00** ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr), rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de **MAUGES-SUR-LOIRE** ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante : **[pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr)**.

le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.

